

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du lundi 4 novembre 2024

Délibération n° 241104_68

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 29 octobre 2024, dématérialisée et affranchie le 29 octobre 2024, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, en séance plénière ouverte et présidée par Monsieur Michel FONTAINE, Président.

Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE Mme Béatrice SIGISMEAU M. Stéphano DIJOUX ¹ Mme Marie Richela CHAMBI M. Mariot MINATCHY Mme Sandrine AHO-NIENNE M. Mohammad OMARJEE ² M. Bernard VON-PINE Mme Edmée RAYMOND ² M. Olivier NARIA M. Nazir VALY Mme Nadine ALAGUIRISSAMY M. Kichena DAMOUR Mme Marie-Line BRINDON Mme Marie-Claude PALIOD ³ M. Didier MOREL ⁴ Mme Viviane MALET Mme Anne-Marie PAPY ⁵ M. Jean-Willy TAN Mme Simone ROUVRAIS M. Albert PERIANAYAGOM Mme Sabrina TIONOHOUE M. Philippe POTIN Mme Patricia TAYLLAMIN M. Stephen BELLON ⁶ Mme Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE	Mme Denise HOARAU Mme Guilaine NASSIBOU M. Patrick VAYABOURY	Mme Simone ROUVRAIS M. Philippe POTIN M. Albert PERIANAYAGOM	M. David LORION M. Jean-Gaël ANDA Mme Pascaline BOYER M. Adame RAVAT Mme Brigitte HOARAU
Saint-Louis	Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER M. Jean-Eric FONTAINE M. Jean-Pascal MANGUE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁷ M. Jean-François PAYET Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Sylvain ARTHEMISE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida RICHAUVET	Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Yannicke SEVERIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Bruno BEAUVAL M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT	Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Claudie TECHER Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁷ M. Imran HATTEEA Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Bruno COREE M. Mohammad OMARJEE ²	M. Philippe Dit Lainin RANGAMA

¹ Quitte la séance à la délibération n° 241104_77

² Quittent la séance à la délibération n° 241104_64

³ Quitte la séance à la délibération n° 241104_05

⁴ Quitte la séance à la délibération n° 241104_21

⁵ Quitte la séance à la délibération n° 241104_69

⁶ Entre en séance à la délibération n° 241104_10

⁷ Quitte la séance à la délibération n° 241104_49

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)**

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20241218-DCM187_2024-DE

Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents	Procuration donnée à	
L'Etang-Salé	M. Mathieu HOARAU M. Gilles CLAIN	Mme Louise SIMBAYE	M. Mathieu HOARAU	Mme Isaline TRONC M. Jean-Marc HARDY
Petite-Ile	Mme Mimose SEVERIN M. Ludovic MALET Mme Anne Constance PAYET	M. Serge HOAREAU	M. Michel FONTAINE	
Les Avirons	M. Eric FERRERE Mme Christelle ETHEVE-VADIER M. Bruno COREE Mme Roselyne LUCAS			
Cilaos	M. Jacques TECHER M. Frédéric SEGART			

Secrétaire de séance : Mme Anne-Constance PAYET

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire							70
Quorum							36
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés				TOTAL
			N'ayant pas participé au vote (NPPV)		S'étant abstenus		
			Présents	Procurations	Présents	Procurations	
Pour les délibérations n° 01 à 04	48	13	/	/	/	/	61
Pour les délibérations n° 05 à 09	47	13	/	/	/	/	60
Pour les délibérations n° 10 à 15	48	13	/	/	/	/	61
Pour les délibérations n° 16 à 20	48	13	08	06	/	/	47
Pour les délibérations n° 21 à 28	47	13	/	/	/	/	60
Pour la délibération n° 29	47	13	06	02	/	/	52
Pour la délibération n° 30	47	13	06	03	/	/	51
Pour les délibérations n° 31 à 41	47	13	/	/	/	/	60
Pour la délibération n° 42	47	13	06	05	/	/	49
Pour les délibérations n° 43 à 47	47	13	/	/	/	/	60
Pour la délibération n° 48	47	13	03	03	/	/	54
Pour les délibérations n° 49 à 63	46	12	/	/	/	/	58
Pour la délibération n° 64	44	11	01	/	/	/	54
Pour les délibérations n° 65 à 66	44	11	/	/	/	/	55
Pour la délibération n° 67	44	11	01	/	/	/	54
Pour la délibération n° 68	44	11	/	/	/	/	55
Pour les délibérations n° 69 à 76	43	11	/	/	/	/	54
Pour les délibérations n° 77 à 84	42	11	/	/	/	/	53

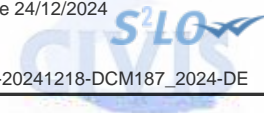
A Saint-Pierre, le - 6 NOV 2024

Le Président,

Visa Direction Générale
Jean-Louis MAILLOT



Communeauté intercommunale des Villes Solidaires
DEPARTEMENT DE LA REUNION
Michel FONTAINE



Délibération n° 241104_68

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

En 2023, la CIVIS a assuré aux 182 107 habitants, répartis sur 6 communes membres, le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un EPCI présente à son assemblée délibérante « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est établi conformément :

- Au décret n° 2000-404 du 11 mai 2010 pris en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement et ayant pour objectif de mettre l'accent sur la transparence et l'information des usagers,
- Au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est dressé pour l'ensemble des communes membres de la communauté pour lesquelles l'agglomération exerce sa compétence et est présenté au Conseil Communautaire dans les 9 mois qui suivent l'exercice concerné.

Il est ensuite mis à la disposition du public (notamment par voie électronique sur le site internet de la collectivité) et transmis aux communes membres concernées pour présentation à leur conseil municipal.

Ce rapport représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages.

Il a pour objectif de présenter :

- Les dispositifs de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- Les indicateurs techniques et financiers liés au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce document :

- Est tenu à la disposition du public au siège de la CIVIS,
- Sera transmis aux maires des communes membres pour présentation en Conseil Municipal.

Les principaux chiffres clés relatifs au rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2023 sont présentés ci-dessous. **Le rapport complet est joint en annexe.**

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

CIVIS - Communauté intercommunale des Villes Solidaires

CHIFFRES CLÉS 2023

LE TERRITOIRE

6 communes
182 107 habitants



Saint-Fierre : 64 982
Saint-Louis : 53 493
L'Étang-Salé : 14 059
Patheo : 12 395
Les Avirons : 11 440
Citrus : 5 628

LA PREVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE



1 484 ACTIONS DE PREVENTION
soit environ **124** actions par mois

10 955 personnes sensibilisées



976 COMPOSTEURS
DISTRIBUÉS

28% des foyers du territoire ont été équipés d'un composteur individuel

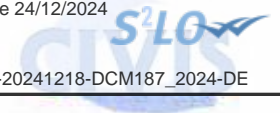
SENSIBILISATION DES HABITANTS

17 101 FOYERS
SENSIBILISÉS EN
PORTE À PORTE



21 813 PERSONNES
SENSIBILISÉES LOQS
D'ANIMATIONS
(grand public ou scolaires)





NON RESPECT DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

67

PROCÈS VERBAUX ÉLECTRONIQUES (PVE)

établis pour non respect du règlement de collecte (dépôts sauvages, non respect du calendrier, etc.)



COMPÉTENCE PRÉCOLLECTE



11 589 BACS ROULANTS

LIVRÉS

45 bacs roulants livrés /jour en moyenne

Un parc constitué de 155 692 bacs roulants

444

BORNES À VERRE

installées sur le territoire

soit 1 BAV pour 410 habitants



UN RÉSEAU DE 8 DÉCHÈTERIES



- ZAC Roland HOAREAU- Pierrefonds -St Pierre
- Bois Noirs - Bois d'Olives - St Pierre
- Palama- Ravine des Cabris - St Pierre
- Bordier - Ligne Paradis - St Pierre
- Rivière Saint-Louis
- Etang - Salé
- Petite - Ile
- Cilaos



69%

des matériaux collectés dans les déchèteries sont orientés vers des filières de valorisation

QUALITÉ DU SERVICE

23 090

DEMANDES AU N° VERT

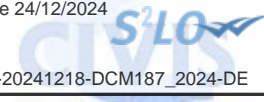
soit 89 demandes /jour

N°Vert 0 800 501 501

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

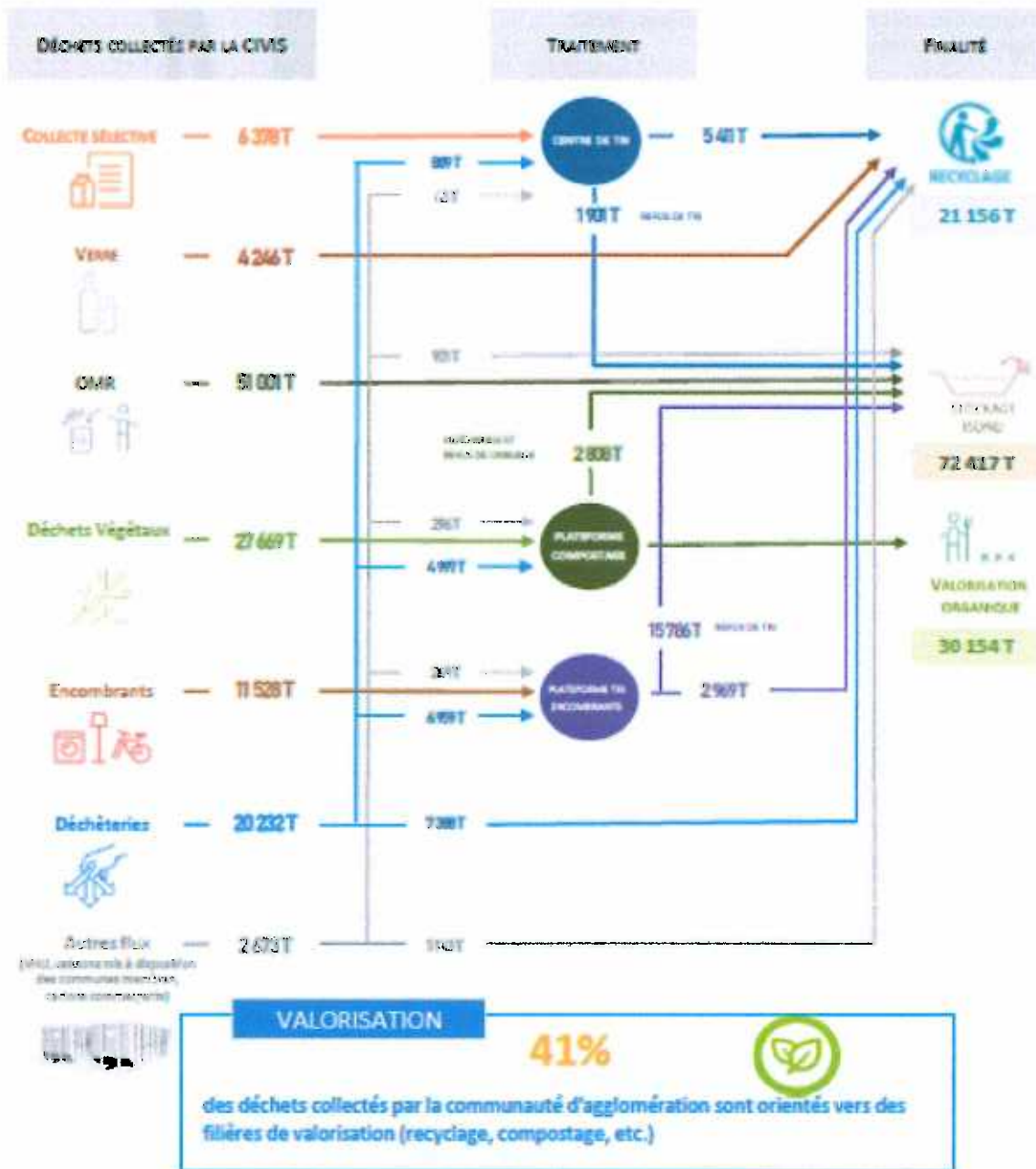
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024



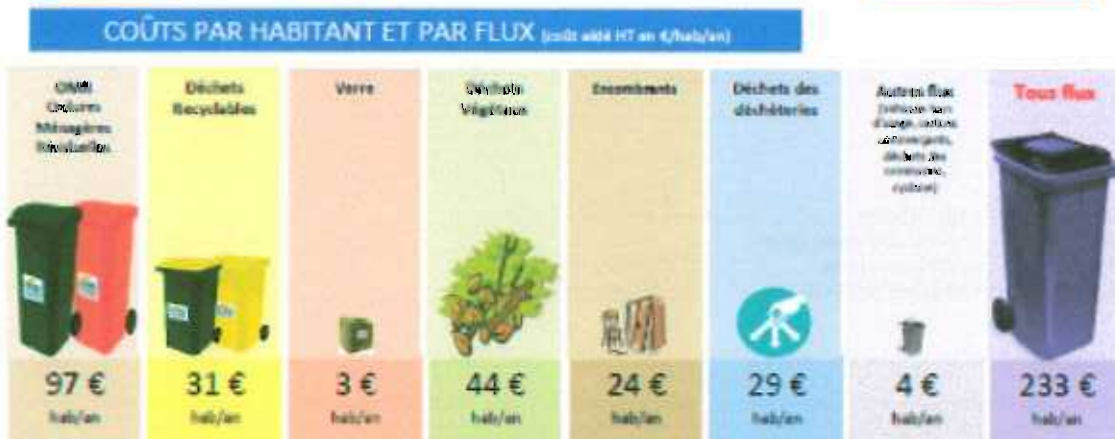
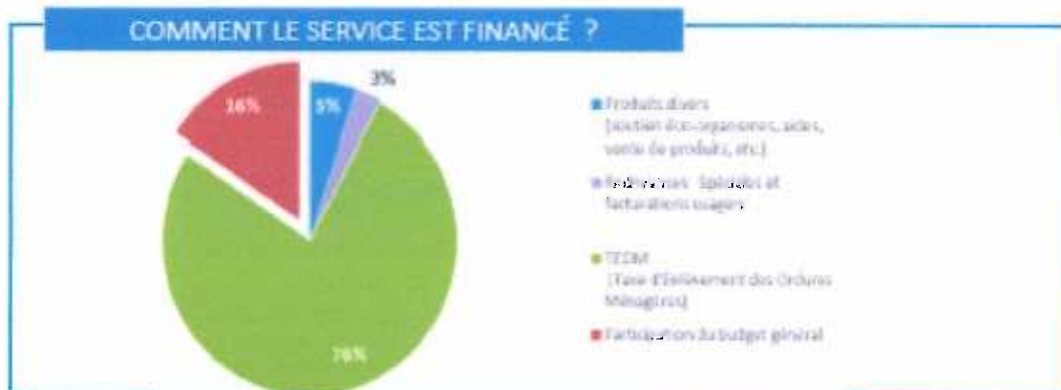
LES DÉCHETS DU TERRITOIRE

123 727 tonnes de déchets collectés par la CIVIS en 2023



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024





Après en avoir délibéré,

Le Conseil

1. Prend acte du rapport 2023 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,
2. Charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,
3. Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Pierre, le - 6 NOV 2024

Pour extrait conforme

Le Président,



Michel FONTAINE

CIVIS Visa service instructeur Jérôme TOARD	
Visa Direction Générale Jean-Louis MAILLOT	

identifiant unique 974 249740077 *2024-1104 - 24-1104 68-DE*
Le présent document est certifié exécutoire,
étant transmis en Sous-Préfecture le *07 novembre 2024*
et publié sur le site internet de la CIVIS le *07 novembre 2024*